



ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour savoir comment remplir ce formulaire, consultez le guide *Revenus de pêche*.

4

Identification							Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale										
Exercice du :		Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		2002 était-elle votre dernière année d'exploitation?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom du bateau							Espèce principale												
N° de permis du bateau commercial de pêche							Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide <i>Revenus de pêche</i>)												
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire							Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes												
							Numéro d'inscription de l'abri fiscal												
Numéro d'entreprise							Votre quote-part de la société de personnes							%					

Revenus			
Vente de poissons			
Autres produits marins			
Subventions, crédits et dégrèvements			
Subsides			
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche			
Autres revenus			
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine			
Revenu brut (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)		8299 a	
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)			
Appâts, glace, sel		9138	
Parts des membres de l'équipage		9062	
Carburant et huile (sauf pour véhicule à moteur)		9224	
Matériel de pêche		9136	
Assurances		8690	
Intérêts		8710	
Nourriture		8523	
Permis		8760	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – Voir tableau à la page 4		9281	
Frais de bureau		8810	
Filets et pièges		9137	
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels		8860	
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)		9060	
Réparations – Bateau de pêche			
– Moteur			
– Matériel électrique			
Total des trois lignes ci-dessus			
Moins – Recouvrements d'assurances			
Votre coût		8963	
Autres dépenses			
		9270	
Total partiel			
Déduction pour amortissement (selon la section A, à la page 2)		9936	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles		9935	
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)		9368	
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)		9369	
Votre quote-part du montant de la ligne 9369			
Moins – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes selon le tableau à la page 2		9943	
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne c moins ligne d)			
Moins – Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau à la page 2)		9945	
Votre revenu net (perte nette) ligne e moins ligne 9945 (à inscrire à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)		9946	

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total (inscrivez ce montant à la ligne d, à la page 1)	_____

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Moins – Partie personnelle	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Plus – Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)	_____	_____
– Montant reporté des années passées	_____	_____
Total partiel	_____	1
Moins – Revenu net (perte nette) après rajustements selon la ligne e de la page 1 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponible pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 ou 2 ci-dessus) – inscrivez ce montant à la ligne 9945 à la page 1	_____	_____

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	_____	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2002	_____	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2002	_____	9933	_____

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement

Biens de la partie XI (acquis après 1971)									
1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E à la page 3)	5 * FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année. 1/2 x (col. 3 moins col. 4) Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux %	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA sur les biens de la partie XI (inscrivez à la ligne 9936, à la page 1, la partie « affaires » de ce montant moins la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence **) ▶ i

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

** Utilisation commerciale de la résidence - Voir la rubrique « Règles spéciales » au chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)							
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux %	6 Déduction pour l'année	7 Déduction totale pour cette année et les années passées	

Total de la DPA sur les biens de la partie XVII ▶ ii

Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année
Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année
Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926
Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928
Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Renseignements sur les autres associés

Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	_____	2
Carburant et huile	_____	_____	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	_____	_____	4
Assurance	_____	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	_____	6
Entretien et réparation	_____	_____	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	_____	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	_____	9
	_____	_____	10
Total des dépenses relatives aux véhicules à moteur – Total des lignes 3 à 10	_____	_____	11
Partie « affaires »	$\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right)$	X ligne 11	= _____ \$ 12

Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles – Inscrivez le montant de la ligne 12 à la ligne 9281 à la page 1

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	_____	A
_____ \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B (Inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)	_____	_____	\$

- * Pour les voitures de tourisme achetées :
- du 1^{er} septembre 1989 au 31 décembre 1996 et en 2001 et 2002, inscrivez **10 \$**
 - de 1997 à 2000, inscrivez **8,33 \$**

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2002 pour le véhicule	_____	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2002 pour le véhicule	_____	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2002 et avant 2002	_____	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	_____	4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ * + (TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)]	_____	_____	5
_____ \$ × 85 % =	_____	_____	5
$\frac{[(800 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30}$ ▶ _____ – ligne 2 :	_____	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$ _____ =	_____	_____	7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants des ligne 6 ou 7	_____	_____	\$

(Inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)

* Si le contrat de location a été conclu avant le 1^{er} janvier 2002, faites les changements suivants au tableau :

	Après 1990 mais avant 1997	1997	1998 1999	2000	2001 Utilisez les mêmes montants
• ligne 5, remplacez 35 294 \$ par :	28 235 \$	29 412 \$	30 588 \$	31 765 \$	35 294 \$
• ligne 6, remplacez 800 \$ par :	650	550	650	700	800
• ligne 7, remplacez 30 000 \$ par :	24 000	25 000	26 000	27 000	30 000